

Copie anonyme - n° anonymat :



W2-00198

Hist Géo G

Code épreuve : 287

Nombre de pages : 12

Session : 2023

Épreuve de : Histoire, géographie et géopolitique

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Une guerre économique permet-elle de régler un différend international ?

En 2023, la France, à l'aune de la décision états-unienne, décide d'interdire l'application chinoise Tiktok sur le téléphone professionnel de milliers de fonctionnaires français. Le président Macron présente cette mesure de guerre économique comme une mesure de "précaution" pour prévenir l'espionnage industriel chinois. Pas sûr que cette décision permette de régler le différend international qui oppose la France à la Chine, qualifiée de "rival systémique" par le pouvoir français.

C'est qu'en effet, la guerre économique est aujourd'hui "plus règle qu'exception" (F. NUNIER, J.-P. HUISSOUD, 2009), elle qui a été théorisée officiellement en 1971 par B. ÉSABERT pour relier des rivalités entre acteurs internationaux, mais traduits sur le plan économique. Historiquement, l'impérialisme et le protectionnisme apparaissent comme les deux grandes formes de guerre économique. Mais cette dernière permet-elle véritablement de régler un différend international, c'est-à-dire d'aboutir à l'avènement de la paix dans le cas d'une tension plus ou moins forte entre deux acteurs ? La guerre économique permet-elle d'éviter l'évolution du différend international en crise

diplomatique ou ne favorise-t-elle pas son avènement ? Selon J. NYE dans Bound to lead (1989), la guerre économique est un maillon du "hard power" qui englobe la puissance militaire et économique. Mais la guerre économique fait-elle vraiment mieux que la puissance militaire en ce qui concerne le règlement d'un différend international ? Ce concept de guerre économique, théorisé dans la guerre économique mondiale par ESAMBERT contraste en tout cas beaucoup avec la vision du "doux commerce" de Montesquieu devenant avec ESAMBERT un outil par la puissance et l'influence. Mais finalement, ce qui semble le plus frappant aujourd'hui, c'est que l'on ne parvient plus à savoir si la guerre économique est une cause ou une conséquence d'un différend international.

Dès lors, à l'heure de la prévalence de la guerre économique dans le cadre de la "géoeconomie" (E. WITTYAK), de quelle manière la guerre économique tente-elle de servir les intérêts de la paix ? En d'autres termes, la guerre économique n'est-elle pas en train de devenir la cause du différend international au lieu d'en être la conséquence, en tant qu'auxiliaire de la paix ?

Historiquement, la guerre économique est pensée pour permettre d'accélérer le règlement des différends internationaux face à l'inefficacité du "hard power" militaire (I). Cependant, elle apparaît de nos jours telle un outil qui instrumentalise les grandes puissances mondiales pour parvenir à leurs fins et qui faillit à son essence originelle d'auxiliaire de la paix (II). Dès lors, les grandes puissances mondiales s'arment pour faire face à cette instrumentalisation

de la guerre économique qui ne fait dès lors que perpétuer voire aggraver les différends internationaux (III).

*

*

*

À l'origine, la guerre économique est pensée pour permettre d'accélérer le règlement d'un différend international pour favoriser l'apaisement de la paix. Historiquement, l'émergence de la guerre économique permet de palier les échecs et externalités négatives de la puissance militaire (A). Ainsi, de nos jours, la guerre économique tente tant bien que mal de se faire auxiliaire de la paix mondiale (B).

*

Effectivement, à l'origine, l'apaisement de la guerre économique est pensé pour permettre de palier l'inefficacité et les externalités^(*) de la puissance^{(*) négatives} militaire, en servant ainsi les intérêts pacifistes. Ainsi, le document 2 met en évidence cette émergence de la guerre économique depuis 1950, les sanctions financières atteignant leur apogée en ce début de XXI^e siècle, surclassant nettement la part de sanctions militaires (refus d'assistance militaire, sanctions relatives aux armes). C'est qu'historiquement, les ravages des deux conflits mondiaux de 1914-1918 et 1939-1945 ont accéléré l'émergence de nouvelles formes de conflictualités, moins létales. Par exemple, on trouve des traces de la guerre économique dans l'impérialisme et le protectionnisme français et britannique qui se tournèrent vers leurs colonies en temps de crise. De même, on assiste à une balkanisation économique dans les années 1930, qui se traduit par la création de blocs monétaires régionaux entre alics historiques, comme le fit l'Allemagne.

De plus, les tarifs Hawley-Smith états-unis dans les années 1930 sont une forme de guerre économique. À cet égard, P. BAIROCH dans ses Mythes et paradoxes de l'histoire économique met en lumière la stratégie états-unienne : le pays tient historiquement des discours libre-échangistes mais n'hésite pas à exercer un protectionnisme accru mais dissimulé derrière ces discours trompeurs. Ainsi, l'émergence de la guerre économique dans les années 1930 (à l'aune de la crise de 1929) provoque certes une autarcie économique mais permet d'éviter un nouveau conflit mondial dans ces années 1930 après la saignée sanglante de 1914-1918.

Depuis les années de guerre froide, la guerre économique tente, tant bien que mal, de rester un outil au service de la paix et non un outil au service de la perpétuation des différends internationaux. Ainsi, dans La guerre économique (2009), F. DUNIER et J.-P. HUISSON mettent à nouveau en lumière ce concept de guerre économique, qui est selon eux "plus règle qu'exception". Ainsi, ils prennent l'exemple de l'embargo céréalière des États-Unis contre l'URSS (Union des Républiques socialistes soviétiques) au cours de la guerre froide, qui est une forme de guerre économique, et qui permit in fine d'exacerber les failles de l'économie soviétique, et d'aboutir à la fin de la guerre froide en 1989 et la disparition de l'URSS le 25 décembre 1991 par GORBATCHEV. En mettant en échec l'économie soviétique, cette modalité de guerre économique permit d'aboutir au règlement du différend international entre elle et les États-Unis en permettant la fin de la guerre froide. Mais il semble plus complexe pour la guerre économique de parvenir à favoriser la paix de nos jours, mais si elle tente de le faire. Ce document 3 souligne que l'effet des sanctions économiques internationales est un succès (total, partiel ou compromis négocié) dans 56% des cas, ce qui constitue une majorité de réussite pour

Copie anonyme - n° anonymat :

Code épreuve : 267

Nombre de pages : 12

Session : 2023

Emplacement
QR Code

Épreuve de : Histoire, géographie et géopolitique

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

la guerre économique. De plus, les sanctions économiques américaines de haute nature contre des pays ou des personnes en 2019 sont mises en avant dans le document 4. En particulier, on peut prendre l'exemple du Venezuela. Même s'il est aujourd'hui en proie à de lourdes sanctions économiques depuis l'élection de N. MADURO en 2014, les États-Unis parviennent historiquement à passer outre pour favoriser le règlement de ce différend. En témoignage la coopération économique accrue des deux pays, les États-Unis important, malgré les sanctions, une majorité de pétrole du Venezuela jusqu'en 2014 (contre-choc pétrolier et fin du super-cycle des matières premières). Enfin, la fermeté française dans le cadre de la guerre économique qui l'oppose récemment au MERCOSUR (Marché commun du Sud) dans le cas des poulet brésiliens (moumis avec les OGM de Monsanto) permet le retour de relations cordiales, l'élection de Lula y aidant. Ce protectionnisme voulu par le président Macron a permis de régler le différend international qui l'opposait au continent sud-américain.

*

*
Ainsi, historiquement, la guerre

économique est pensée pour permettre d'accélérer le règlement des différends internationaux, ce qu'elle parvient à réaliser dans la majorité des cas. Cependant, la guerre économique semble de nos jours jouer comme un outil instrumentalisé par les grandes puissances mondiales pour parvenir à leurs fins de domination et qui faillit à sa quête originelle de favoriser le règlement des différends internationaux.

*

*

*

Effectivement, la guerre économique peine à atteindre ses ambitions de paix et ne parvient plus à pacifier les relations internationales (A). La guerre économique fait même empirer les différends internationaux (B).

*

C'est qu'en effet, la guerre économique échoue à pacifier les relations internationales. Le document 3 est édifiant en ce sens, lui qui souligne que 22% des sanctions économiques internationales sont des échecs.

L'exemple russe est éloquent en ce sens : les sanctions économiques imposées à la Russie en 2014 après l'annexion de la Crimée (référendum approuvé à plus de 90% par les russophones de Crimée) n'ont pas permis de pacifier les relations entre la Russie et l'Occident. De même, plus historiquement, la guerre économique entre la France et l'Allemagne n'a pas permis de pacifier leurs relations, ainsi que le souligne le document 7. Les réparations que devaient payer l'Allemagne après

la Première Guerre mondiale représentait un bandeau trop long qui a engendré beaucoup d'ancritume et une propagande sans fin. Dès lors, les élites ont dépensé beaucoup d'énergie à poursuivre la guerre, notamment à travers des chiffrages financiers et une judiciarisation des affaires. De même, plus récemment, la guerre économique est utilisée massivement dans le cadre de la guerre commerciale sino-américaine, d'inspiration document 8. La Chine dépend massivement de fournisseurs étrangers pour ses semi-conducteurs. Ainsi, l'administration Trump exacerbe cette dépendance chinoise en l'exploitant, notamment à travers différents outils restreignant les transferts de technologie (contrôles à l'exportation). Mais la Chine résiste, voire riposte, notamment en exploitant la dépendance du reste du monde aux terres rares, dont la Chine détient le quasi-monopole (90% de la production mondiale de terres rares). Ainsi, la Chine exploite cette faille à l'aune de la transition énergétique qui accroît les besoins en terres rares. À cet égard, G. PiTREN souligne les dangers de cette dépendance mondiale aux terres rares chinoises dans la guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique (2021). Il appelle les pays occidentaux à diversifier leurs sources de production, ce qui explique la récente signature d'un accord commercial de l'Union européenne avec le Chili, riche en lithium, fortement pressé par Ursula Von der Leyen, dès lors de renouer avec l'indépendance énergétique européenne. La guerre économique devient dès lors un outil comme les autres, qui nourrit les tensions au lieu de les apaiser.

La guerre économique fait même empirer les différends internationaux. Ainsi, le document 1a souligne la baisse des importations et exportations de l'Iran. À cet égard, la guerre économique a une réparabilité et un rôle désormais majeur dans l'urgence, d'une nouvelle guerre froide opposant l'Iran à l'Arabie

sooudite. De même, plus historiquement, la guerre économique n'a fait que faire empirer les différends internationaux opposant les États-Unis au Japon de 1917 à 1931. Par exemple, dès 1917, les États-Unis (ainsi que le souligne le document 6), déclarèrent un embargo sur les ventes d'acier au Japon. De plus, en 1930, le président Roosevelt dénonça le traité de commerce qui liait son pays au Japon. Plus: Roosevelt ordonna le gel des avoirs japonais et un embargo sur le pétrole, en rétorsion à l'occupation japonaise de l'Indochine, en 1931. Toutes ces manifestations de guerre économique finirent par aboutir à l'attaque surprise du Japon contre la flotte américaine du Pacifique à Pearl Harbor, le 7 décembre 1941. De plus, la guerre économique aggrave les tensions entre États-Unis et Chine. Les États-Unis ont poussé leurs alliés au boycott de Huawei (firme chinoise) sur leur territoire (Inde, États-Unis, Australie). De son côté, la Chine fait ce que F. List nommait au XIX^e siècle du "protectionnisme éducatif" en empêchant les grandes firmes technologiques états-uniennes, les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) d'accéder au marché chinois de 1,4 milliard de consommateurs potentiels. En cela, la Chine laisse le temps à ses BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) d'atteindre un poids critique capable de concurrencer les GAFAM. Cette guerre économique ne fait qu'aggraver le différend sino-américain. Plus globalement, la guerre économique chinoise aggrave ses différends avec l'Occident, comme le symbolise la récente condamnation par l'Occident des tarifs des terres rares imposés par la Chine.

*

*

*

Ainsi, la guerre économique apparaît plus comme un obstacle qu'une aide au règlement de différends internationaux. Dès lors, les grandes puissances

Copie anonyme - n°anonymat :

Emplacement QR Code	Code épreuve : 267	Nombre de pages : 12	Session : 2023
	Épreuve de : Histoire, géographie et géopolitique		
Consignes <ul style="list-style-type: none">• Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer• Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir• Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)• Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)• Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre			
<p>mondiales s'arment pour faire face à cette instrumentalisation de la guerre économique, qui ne fait dès lors que perpétuer voire aggraver les différends internationaux.</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p style="text-align: center;">* *</p> <p>La guerre économique est désormais perçue comme un moyen pour atteindre l'autonomie stratégique (A). La guerre économique finit même par aggraver les relations entre nations pourtant historiquement alliées (B), ce qui laisse présager des scénarios incertains, voire fâcheux pessimistes (C).</p> <p style="text-align: center;">*</p> <p>Effectivement, les tensions de la guerre économique contribue à exacerber poussent les pays qui en sont victimes à renforcer leur indépendance stratégique, ce qui ne fait que perpétuer les tensions et les différends internationaux. Ce document 16 met en avant l'effet pervers des sanctions contre la Russie en 2022-2023. Le gaz et le pétrole sont des enjeux clés, tout comme les machines et équipements. C'est pourquoi D. TURTRIE dans son ouvrage <u>Russie, le retour de la puissance (2021)</u></p>			
			9 / 12

soulignait déjà que les sanctions contre la Russie de 2014 avaient poussé le pays à accroître sa souverainisation économique, le rendant plus puissant (dans l'industrie de pointe tout particulièrement selon TEURTRIE) et aggravant la rupture et le différend que la Russie entretient avec l'Occident. De même, le document 8 mentionne le sentiment d'urgence de Pékin face aux mesures de guerre économique états-uniennes qui ont poussé la Chine non à abdiquer mais à réduire sa dépendance aux technologies étrangères. Il semble que ce qui ne tue pas la Russie et la Chine les rendent plus forts, ce qui aggrave les tensions de ces deux puissances avec l'Occident. De son côté, l'Union européenne s'arme également ainsi que le souligne E. BERRÉTTA dans Le Point en 2022, intitulé "Des guerres de l'énergie". BERRÉTTA souligne l'anxiété de la batterie européenne, qui tente de trouver de nouveaux fournisseurs de terres rares (Portugal, Chili). B. LE DAIRE a même décidé d'imposer des barrières tarifaires à l'entrée sur le marché européen pour les batteries non fabriquées à base d'énergies propres (batterie chimique). Cette mesure pourrait être condamnée par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) comme forme de guerre économique (protectionnisme caché).

On assiste même à l'émergence de la guerre économique entre alliés historiques. À cet égard, F. DUNIÈRE dans un article de la revue Pour l'éco soulignait récemment que l'Europe "redécouvre la guerre économique états-unienne". Il est noté que le protectionnisme états-unien est de mise aujourd'hui, notamment avec la mise en place en 2022 de l'Inflation Reduction Act par Joe Biden qui subventionne l'achat de véhicules

électroniques "made in America". Cela risque d'attirer des entreprises basées en Europe vers les Etats-Unis par cette mesure protectionniste favorisant le marché états-unien. De plus, l'Union européenne ne manque pas d'imposer de lourdes sanctions économiques aux firmes américaines : Apple a été condamnée à une amende de 14 millions de dollars tout comme Google pour abus de position dominante. Mais les Etats-Unis ripostent en infligeant eux aussi des sanctions économiques aux firmes européennes : Volkswagen (scandale des dieseldiesel), BNP Paribas. La guerre économique est partout, et est donc bien "règle plus qu'exception" comme le souligne HUISSON et DUPUIS. La guerre économique pourrait bien finir par créer des différends internationaux entre celles historiques, tels la France et les Etats-Unis.

Dès lors, la prévalence de la guerre économique laisse entrevoir des scénarios incertains, voire forts pessimistes. A cet égard, A. EKMAN dans son dernier ouvrage Dernier vol pour Pékin, la Chine s'organise face à l'Occident, souligne que nous sommes entrés dans une "bi-mondialisation" qui ne va rien épouser les contours des fractures géopolitiques mondiales, et en premier lieu entre les Etats-Unis et la Chine. A cet égard, le secrétaire au Trésor américain Jammeh a récemment annoncé l'adoption du "friendshoring" qui consiste à ne faire passer la chaîne de valeur que dans des pays alliés. La guerre économique ne donc s'intensifier en exacerbant les clivages internationaux et en perpétuant les différends internationaux, en premier lieu desquels ceux sino-américains.

*

*

*

Ainsi, au terme de notre réflexion, si la guerre économique apparaît historiquement comme un dérivatif à la puissance militaire sauvage,

elle est de nos jours un outil et une modalité de puissance qui instrumentalisent les grandes puissances mondiales pour parvenir à leurs fins, incompatibles avec la propagation de la paix mondiale. C'est pourquoi les grandes puissances s'arment pour répondre au défi de la guerre économique qui met en péril leur souveraineté. Dès lors, la guerre économique pourrait conduire à une escalade des tensions. À cet égard, G. ALLISON dans son ouvrage Vers la guerre. L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide, annonce l'avènement d'une guerre entre États-Unis et Chine, un "conflit thucydideen" entre une puissance émergente et une puissance déclinante. La guerre économique pourrait jouer un rôle de catalyseur dans l'avènement de ce conflit, les deux nations tombant alors dans le "piège de Thucydide".